

Le gouvernement fédéral n'assure pas seulement l'administration des établissements d'enseignement fédéraux, le financement de programmes de formation et le transfert aux provinces de fonds destinés à l'éducation; plusieurs ministères et organismes fédéraux interviennent indirectement dans l'enseignement par l'entremise de services de recherche et de soutien.

C'est ainsi que, depuis un certain nombre d'années, grâce à l'aide de Radio-Canada, des émissions de radio et de télévision destinées aux écoles ont été réalisées dans les locaux de cette société d'État.

L'Office national du film, qui participe à l'utilisation des installations, a contribué à l'établissement de cinémathèques dans les provinces.

Le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et le Conseil de recherches médicales subventionnent des programmes de recherche dans les universités et offrent des bourses à des étudiants diplômés.

Le Programme de prêts aux étudiants, créé en 1964 et administré par les provinces, permet à des étudiants inscrits à temps plein dans des établissements postsecondaires d'obtenir des prêts. Les bénéficiaires disposent de cinq à dix ans pour rembourser les sommes empruntées, les premiers paiements étant généralement effectués six mois après la fin de leurs études. Les prêts sont garantis par le gouvernement fédéral qui, pendant un certain temps, assume le paiement des frais et des intérêts versés aux banques les ayant consentis.

Les déductions fiscales constituent pour le gouvernement fédéral un autre moyen d'offrir un soutien aux étudiants. Les frais de scolarité peuvent être déduits du revenu, à certaines conditions, depuis 1961, et les étudiants inscrits à temps plein dans des établissements postsecondaires ont droit à une déduction de 50 dollars par mois depuis 1973.